

**UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE DES
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES**

URPS PACA MK

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901
37/39, Boulevard Vincent Delpuech
13006 MARSEILLE*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale en date du 02 octobre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association URPS PACA MK relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le trésorier nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité



d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant*



toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Nice, le 11 Juin 2020

S.A.R.L. SODATEC

*Société d'Audit d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux comptes*

Julien PAZZAGLIA

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie d'Aix en Provence

ASSOCIATION URPS PACA MASSEURS KINESITHERAPEUTES

37-39 BOULEVARD VINCENT
DELPUECH
13006 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

@com.Agrion Expertise Comptable

67 Montée de Saint Menet

Parc de la Buzine Bâtiment A

13011 MARSEILLE

04 91 48 27 54



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 896	1 896				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	15 000		15 000	15 000		
	Constructions	135 000	29 575	105 425	110 825	5 400	4.87
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	66 090	38 313	27 777	34 166	6 389	18.70
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations				16 000	16 000	100.00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	217 986	69 784	148 202	175 991	27 789	15.79
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	286		286	449	163	36.39
	Autres créances	33 423	24 542	8 881		8 881	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	172 720		172 720	161 859	10 861	6.71
	Charges constatées d'avance (3)	4 330		4 330	1 100	3 231	293.82
	Total III	210 758	24 542	186 216	163 407	22 809	13.96
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	428 744	94 326	334 418	339 398	4 980	1.47

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	295 616	358 667	63 051	17.58
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 897	63 051	55 154	87.48
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	287 720	295 616	7 897	2.67
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques	16 881	16 881		
	Provisions pour charges				
	Total III	16 881	16 881		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 335	5 594	7 741	138.38
	Dettes fiscales et sociales	299	419	120	28.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	16 183	20 887	4 704	22.52
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	29 817	26 900	2 917	10.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	334 418	339 398	4 980	1.47

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

29 871

26 547

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services				4 800	4 800	100.00
Chiffre d'affaires NET				4 800	4 800	100.00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			400 089	316 254	83 835	26.51
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 794	28 234	26 440	93.64
Autres produits			1	96	95	98.87
Total des Produits d'exploitation (I)			401 884	349 384	52 500	15.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			396 371	350 283	46 087	13.16
Impôts, taxes et versements assimilés			2 344	2 233	111	4.97
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 789	11 995	206	1.72
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				24 542	24 542	100.00
Dotations aux provisions				16 881	16 881	100.00
Autres charges			0	100	99	99.60
Total des Charges d'exploitation (II)			410 504	406 034	4 470	1.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 619	56 650	48 031	84.78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	667	941	274	29.14
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	667	941	274	29.14
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	667	941	274	29.14
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 952	55 709	47 756	85.73
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	250		250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	250		250	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	88	7 116	7 028	98.76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	88	7 116	7 028	98.76
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	161	7 116	7 278	102.27
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	106	226	120	53.10
Total des produits (I+III+V+VII)	402 801	350 326	52 476	14.98
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	410 698	413 376	2 678	0.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 897	63 051	55 154	87.48

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

@com.Agrion Expertise Comptable

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7

NA = Non Applicable NS = Non significative



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, et la date d'arrêt des comptes est survenue la crise sanitaire du coronavirus. La situation dans le contexte épidémique actuel reste incertaine. Néanmoins, compte tenu de l'objet de l'Association, celle-ci ne devrait voir son activité impactée.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 896		
Terrains	15 000		
Constructions sur sol propre	135 000		
Installations générales agencements aménagements divers	53 021		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 069		
TOTAL	216 090		
Autres participations	16 000		15
TOTAL	16 000		15
TOTAL GENERAL	233 986		15

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 896	1 896
TOTAL			1 896	1 896
Terrains			15 000	15 000
Constructions sur sol propre			135 000	135 000
Installations générales agencements aménagements divers			53 021	53 021
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 069	13 069
TOTAL			216 090	216 090
Autres participations		16 015		
TOTAL		16 015		
TOTAL GENERAL		16 015	217 986	217 986

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 896			1 896
TOTAL	1 896			1 896
Constructions sur sol propre	24 175	5 400		29 575
Installations générales agencements aménagements divers	21 557	5 304		26 861
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 367	1 085		11 452
TOTAL	56 099	11 789		67 888
TOTAL GENERAL	57 995	11 789		69 784

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	5 400				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 304				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 085				
TOTAL	11 789				
TOTAL GENERAL	11 789				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	16 881				16 881
TOTAL	16 881				16 881

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	24 542				24 542
TOTAL	24 542				24 542
TOTAL GENERAL	41 423				41 423

Provision pour litige Prud'homal : 16 881 euros

Provision sur créances correspondant à des indemnités et frais indus : 24 542 euros

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	286	286	
Débiteurs divers	33 423	33 423	
Charges constatées d'avance	4 330	4 330	
TOTAL	38 038	38 038	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 335	13 335		
Personnel et comptes rattachés	193	193		
Impôts sur les bénéfices	106	106		
Autres dettes	16 183	16 183		
TOTAL	29 817	29 817		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 068
Autres dettes	16 183
Total	21 251

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 330
Total	4 330